

VILLE DE ROANNE

DECISION DU MAIRE

DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Délibérations des 23 mai 2020 et 24 mars 2022

N° 2022-127

COMMANDE PUBLIQUE

- Audit des taxes foncières

- Marché négocié passé avec la société Ayming

Afin d'optimiser sa fiscalité, la Ville de Roanne souhaite faire réaliser un audit des taxes foncières assises sur son patrimoine par un prestataire spécialisé.

En effet, les montants versés annuellement au titre de la Taxe Foncière Bâtie par la Ville sont les suivants :

2017	2018	2019	2020	2021	2022
453 545,08 €	435 670,15 €	355 628,38 €	310 123,27 €	338 806,53 €	349 502 €

Le service Foncier procède régulièrement auprès des services fiscaux à une actualisation de l'évolution du patrimoine en termes d'usage et de périmètre ce qui a permis de diminuer la taxe versée depuis 2017.

Il peut néanmoins être possible d'étudier une optimisation en faisant intervenir un cabinet spécialisé dont la rémunération est basée sur un pourcentage des économies réalisées.

Cet audit a pour but de rechercher des économies potentielles de taxes foncières. Il s'agit notamment d'examiner les possibilités d'ajuster la taxe foncière en fonction de l'usage des bâtiments (bâtiments à usage d'utilité publique ou non).

La mission porte sur les années antérieures non prescrites, l'année de signature du contrat et l'année suivante.

Le présent marché est un accord cadre à bon de commandes passé en marché négocié conformément aux articles L.2122-1 et R.2122-8 du Code de la Commande Publique.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20221019-DEC2022127-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/10/2022

Affichage : 19/10/2022

La rémunération du prestataire correspond à 30 % hors taxes des économies réalisées sans pouvoir excéder un montant maximum de 39 990 € H.T..

Après mise en concurrence, la société Ayming a été retenue comme présentant l'offre la plus adaptée au besoin de la Ville de Roanne.

Monsieur le Maire de la Ville de ROANNE,

Vu le rapport ci-dessus,

Conformément à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil Municipal,

D E C I D E

- de signer le marché négocié avec la société Ayming située à Levallois-Perret.

ROANNE, le **19 OCT. 2022**

Le Maire,


Yves NICOLIN
Président de Roannais Agglomération

